



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## enseignement agricole

Question écrite n° 29242

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de l'enseignement agricole privé. Le cumul des gels de crédits qui visent les lycées agricoles privés sous contrat, conjugués à l'insuffisance des financements mis en place conduisent à constater une impasse de l'ordre de 17 millions d'euros pour l'exercice 2003. Cette situation désastreuse devrait être aggravée par les restrictions budgétaires qui devraient affecter l'exercice 2004, évaluées à 30 millions d'euros, compromettant ainsi le fonctionnement ordinaire des établissements. Cette situation contribuera à alourdir les contributions de familles et porte en outre en germe le démantèlement d'un pan entier de la formation agricole. Il lui demande donc quelles mesures urgentes il compte mettre en oeuvre afin de permettre le fonctionnement normal des établissements en cause, garantissant ainsi la poursuite des missions de service public qui leur sont confiées de par la loi.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est particulièrement attaché à ce que les conditions financières soient réunies pour assurer le bon fonctionnement de l'enseignement agricole privé sous contrat. Ainsi, la première priorité du budget 2003 a été la résolution du litige avec l'enseignement privé à temps plein portant sur la subvention de fonctionnement. Un protocole d'accord a été signé le 20 janvier 2003 et s'est traduit par la revalorisation, dès 2003, de la subvention à l'élève et par un plan pluriannuel de financement du rattrapage de la subvention au titre de 2002. De plus, les crédits de rémunération des enseignants du temps plein ont été réévalués au budget 2003 à hauteur du déficit constaté en 2002 et les crédits nécessaires à l'application au 1er janvier 2003 de l'allocation de cessation anticipée d'activité ont été prévus. Le dégel des crédits a permis d'honorer, en quasi totalité, les remplacements des enseignants pour absence de courte durée. Pour 2004, les dotations de l'enseignement privé sont préservées (+ 2 MEUR en loi de finances 2004). Au-delà de 2004, le ministère entreprendra un plan global de financement de l'enseignement privé en recherchant, de façon concertée, les évolutions à entreprendre concernant le coût de l'élève et les effectifs. Dans un cadre budgétaire contraint, l'objectif poursuivi est d'éviter une gestion heurtée préjudiciable au bon fonctionnement de ces établissements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29242

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er décembre 2003, page 9103

**Réponse publiée le** : 15 juin 2004, page 4438